

# Agir pour *le Butor étoilé*

## Plan d'actions - Région Picardie 2010-2013





Qu'est-ce que le plan national et régional d'actions ? \_\_\_\_\_ 3

Description de l'espèce \_\_\_\_\_ 3

Etat des connaissances nationales \_\_\_\_\_ 4

Etat des connaissances régionales \_\_\_\_\_ 4

Les objectifs du plan picard \_\_\_\_\_ 5

Une dynamique en actions \_\_\_\_\_ 7

Les contacts et les partenaires \_\_\_\_\_ 8

Un **plan national d'actions** est un outil de protection des espèces menacées d'extinction ; il participe ainsi à l'objectif général d'enrayer la perte de la biodiversité. Il définit les actions à mettre en œuvre pour permettre de rétablir ou de maintenir les espèces dans un état de conservation favorable. Initié par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, le plan national d'actions en faveur du Butor étoilé a pour objectif de retrouver, dans les quinze ans qui viennent, la population de Butor de 1970, soit 500 mâles chanteurs. Pour ce faire, il prévoit, de 2008 à 2012, la mise en œuvre de dix-sept mesures réparties en trois domaines : l'étude, la protection et la communication.

### Fiche d'identité

Nom français : Butor étoilé

Nom scientifique : *Botaurus stellaris*

Embranchement : Vertébrés

Classe : Oiseaux

Ordre : Ciconiiformes

Famille : Ardeidés

Envergure : 1 à 1,30 m

Longueur : 70 à 80 cm

Poids : entre 966 et 1940 g pour les mâles  
entre 785 et 1150 g pour les femelles

L'autre partie de son nom scientifique «*stellaris*» signifie «étoile» et se rapporte aux tâches et rayures noires de son plumage brun doré. Le plumage est semblable chez le mâle et la femelle.

Echassier de taille inférieur au héron cendré, plus commun, il évoque en vol un hibou aux ailes recourbées, aux pattes trainantes et au cou à demi replié sur lui-même.

Le **plan régional d'actions** est une déclinaison du plan national adaptée aux spécificités des problématiques picardes. La coordination et la rédaction de ce plan ont été confiées par la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) au Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, association spécialisée dans la préservation, la gestion et la valorisation d'espaces naturels remarquables. Le Conservatoire gère, en effet, de nombreux sites potentiellement favorables au Butor étoilé (en vallée de la Somme, vallée de l'Avre, plaine maritime picarde, marais de la Souche, étang de la Logette, marais de Sacy...) où il a engagé des moyens importants pour restaurer des roselières inondées. Afin de s'assurer de la pertinence de la démarche et de l'amplifier, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie a souhaité associer l'ensemble des acteurs concernés à l'élaboration du plan régional d'actions et les a réunis en comité de pilotage.



### Description de l'espèce

Sa tête est surmontée d'une calotte noire et son bec est encadré de deux moustaches noires



Photo : Frédéric BIOMINO / CPNS

Le terme latin «*Botaurus*» («*Butio*» = crier, «*taurus*» = taureau) fait référence à son cri, comparable au meuglement d'un bœuf ou d'un taureau d'où son surnom de «Bœuf des marais». Son chant est très puissant, il peut s'entendre jusqu'à 5 kilomètres.

Le Butor, mystérieux oiseau des marais, vit dans les zones humides avec une végétation dense où il peut se dissimuler. Son plumage se confond, en effet, avec les tiges dorées des roseaux. Lorsqu'il se sent en danger, il tend son cou pour mieux se confondre encore avec la végétation.



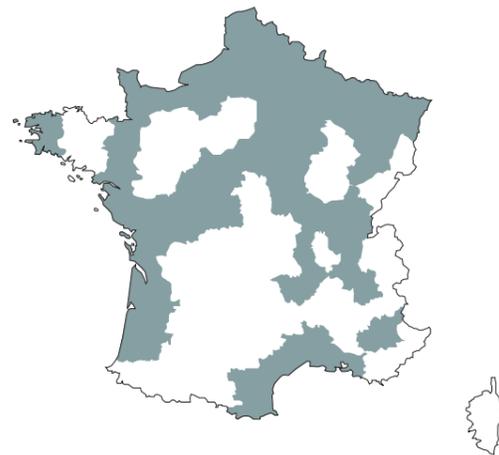
Le Butor étoilé est une espèce protégée en France selon la loi du 10 juillet 1976. Il est notamment inscrit à l'Annexe I de la Directive Oiseaux (Natura 2000).

Au niveau mondial, il est classé en catégorie LC (faible risque, préoccupation mineure) d'après l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

A l'échelle européenne, il est considéré comme «vulnérable», tout comme en France où il est listé en tant qu'espèce «strictement menacée sur le territoire français».

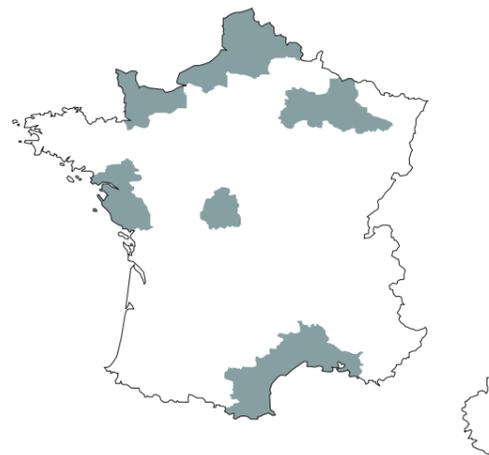
En nette régression (332 mâles chanteurs en 2008 contre 500 en 1970 soit un déclin de 35%), le Butor étoilé ne subsiste plus que dans 17 départements français alors qu'il était considéré nicheur «dans toutes les régions marécageuses de notre pays» (Mayaud) dans les années 1940. La population est aujourd'hui concentrée dans les grands massifs de roselières principalement sur le littoral méditerranéen et les estuaires de la Loire et de la Seine.

## Evolution de la répartition nationale du Butor étoilé



**Années 1970**

Selon Yeatman, Atlas des Oiseaux nicheurs de France de 1970 à 1975



**Année 2008**

Selon Hunault, synthèse du recensement national des mâles chanteurs de Butor étoilé, en France en 2008.

# Etat des connaissances régionales



Les premières mentions de présence de l'espèce dans la région datent du XIXe siècle. Durant environ 150 ans, les données sont rares et imprécises. Elles portent majoritairement sur la vallée de la Somme et le littoral. Il faut attendre les années 1970 pour obtenir des données plus nombreuses et plus précises. On dénombre alors 110 mâles chanteurs répartis en vallée de la Somme (qui constitue alors le bastion régional du Butor avec 60 chanteurs), en Plaine Maritime Picarde, en vallée de la Bresle (Somme/Oise), sur les marais de la Souche (Aisne), dans le Vermandois et le Saint-Quentinoise (Aisne) et sur les marais de Sacy (Oise).

Le recensement de 1983 ne plus fait état que d'une soixantaine de chanteurs répartis sur les mêmes secteurs qu'en 1970, vallée de la Bresle exclue. La vallée de la Somme reste le bastion de l'espèce avec une vingtaine de chanteurs, les autres secteurs ayant le même effectif (8-10 chanteurs).

En 2000-2001, à l'occasion d'un recensement national des chanteurs, des séances d'écoute ont été assurées à travers toute la région. Ce recensement a abouti à une estimation de 17 à 21 mâles chanteurs répartis sur la Plaine Maritime Picarde (6-8 chanteurs), les marais de Sacy (5-6 chanteurs), les marais de la Souche (4 chanteurs) et la vallée de la Somme (2-3 chanteurs). Ce comptage est intervenu à une période où les niveaux d'eau étaient anormalement hauts et avaient d'ailleurs provoqué en 2001 des inondations exceptionnelles sur certains tronçons de la vallée de la

Somme. Cet effectif élevé (il est quasi-identique à celui de 1995 où 20 chanteurs avaient été notés) est clairement imputable au niveau d'inondation des roselières.

En 2008, le nombre de chanteurs subit à nouveau une baisse importante avec un effectif compris entre 8 et 9 chanteurs. En dehors d'une observation réalisée à Belloy-sur-Somme, tous les autres contacts émanent de la Plaine Maritime Picarde.

Insérer saut de ligne

En 2009, dans le cadre du plan d'actions, une nouvelle campagne de comptage a été réalisée en Picardie. Elle a porté sur les territoires connus du Butor, au sein de toutes les roselières potentiellement favorables. 9 chanteurs ont été entendus et deux cantons possibles observés. Un mâle a été entendu en vallée de la Somme mais sur un autre secteur qu'en 2008. Les deux cantons possibles ont été observés sur les marais de la Souche et les marais de Sacy. Le reste des données est issu de la Plaine Maritime Picarde.

L'effectif est donc en très net recul soit au moins 90 % sur près de 40 années et de l'ordre de 50 % sur la dernière décennie. A noter notamment un effondrement du nombre de chanteurs dans la vallée de la Somme et dans les vallées du département de l'Aisne dans les années 1980 et plus récemment au début des années 2000 sur les marais de la Souche et de Sacy.

Au vu des résultats du diagnostic élaboré dans le cadre du plan régional d'actions en faveur du Butor étoilé, quatre grands objectifs ont été identifiés afin de faire face aux enjeux mis en évidence. Ces objectifs sont déclinés en 17 actions opérationnelles.

## Objectif 1 : Améliorer la connaissance du Butor et de son habitat

**1<sup>ère</sup> action : Etablir des diagnostics de roselières et élaborer des plans d'actions par site**

Il s'agit, à l'échelle de la région, d'établir un diagnostic de l'ensemble des sites où le Butor est présent et sur ceux qui peuvent l'accueillir. Sont analysés l'état de conservation des roselières mais aussi la faisabilité technique et financière d'une restauration ou d'un maintien des potentialités des roselières pour l'accueil du Butor en période de reproduction. Cette démarche est menée en étroite collaboration avec les propriétaires et usagers des sites afin de définir les actions de gestion favorables au Butor.



Roselières de Picardie

**2<sup>e</sup> action : Suivre les populations de Butor étoilé en période de reproduction**

Il s'agit de réaliser un comptage concerté de la population de Butor étoilé en période de reproduction en Picardie. En 2012, un suivi exhaustif de tous les sites potentiellement favorables au Butor sera réalisé afin de s'inscrire dans le cadre du recensement national.

**3<sup>e</sup> action : Améliorer les connaissances scientifiques sur le Butor étoilé**

Il s'agit de remédier aux lacunes sur la connaissance de l'espèce (notamment vis-à-vis de sa biologie) en réalisant des suivis sur les secteurs de présence avérée du Butor étoilé (Plaine Maritime Picarde).



Coupe de saule - Roselière du marais du Pendé



**4<sup>e</sup> action : Suivre les individus hivernants de Butor étoilé**

Les données de Butor étoilé étant nombreuses en période hivernale, la mise en place d'un suivi et d'une centralisation de l'ensemble de ces données sera réalisée.

## Objectif 2 : Préserver et restaurer les habitats du Butor

**1<sup>ère</sup> action : Restaurer et entretenir les roselières**

Certaines zones humides à enjeu ornithologique font d'ores et déjà l'objet d'une gestion conservatoire. Il convient dans le cadre de cette action de poursuivre les travaux de restauration et d'entretien menés par les gestionnaires de ces sites. Pour les autres zones humides, une démarche de caractérisation des roselières et d'identification des opérations de restauration (Voir Objectif 1 - 1<sup>ère</sup> action) est à réaliser.

Cette action est déclinée sur les grands territoires favorables ou potentiellement favorables au Butor : les marais littoraux et arrière-littoraux, les marais de la vallée de la Somme et de l'Avre, les marais de la Souche, les marais de Sacy.



Restauration de roselières : déboisement et essouchage sur le marais de Belloy-sur-Somme

**2<sup>e</sup> action : Mettre en place des aménagements, des ouvrages et une gestion hydraulique favorables aux roselières et au Butor étoilé**

La gestion hydraulique est un facteur crucial car il conditionne à la fois le bon état écologique de la roselière et le bon déroulement de la reproduction du Butor. Il s'agit donc de mettre en œuvre une gestion hydraulique favorable aux roselières et au Butor étoilé par le biais d'une gestion hydraulique concertée, de l'installation ou de la restauration d'ouvrages adaptés, de la mise en œuvre d'opération de gestion permettant de restaurer des niveaux d'eau satisfaisants et d'une information et d'une sensibilisation des acteurs concernés.

**3<sup>e</sup> action : Créer de nouvelles roselières potentiellement propices au Butor étoilé**

Afin de multiplier les actions de restauration de milieux favorables au Butor, et pour ne pas se limiter aux sites de présence historique de l'espèce, pas forcément restaurables, d'autres sites pourront faire l'objet d'une création de roselières (gravières, sites artificialisés...)



## 4<sup>e</sup> action : Maîtriser les prédateurs autour des sites de nidification identifiés

La prédation est liée à différents facteurs tels que les hauteurs d'eau insuffisantes en période de reproduction et l'atterrissage des roselières. Néanmoins, dans un souci de préservation des nids présents, une régulation des prédateurs sera réalisée par piégeage dans les secteurs où des mâles chanteurs sont localisés.

## 5<sup>e</sup> action : Mettre en place une protection réglementaire volontaire des sites à enjeux pour le Butor étoilé

La mise en place d'une protection réglementaire des sites à enjeux pour le Butor étoilé pourra être engagée si les propriétaires le souhaitent.



Butor étoilé

Photo : © Philippe LOURDE

## Objectif 3 : Sensibiliser et communiquer

### 1<sup>ère</sup> action : Sensibiliser à la protection, la gestion des zones humides et des roselières

Il s'avère nécessaire d'informer et de sensibiliser largement à la préservation des roselières en particulier et des zones humides en général. Les acteurs les plus concernés (opérateurs de démarches territoriales, collectivités, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs...) mais aussi un public plus large seront touchés.

### 2<sup>e</sup> action : Animer une concertation et des échanges entre les gestionnaires intervenant sur les roselières

L'animation d'une concertation et d'échanges réguliers entre les gestionnaires de roselières permettra non seulement de mettre en place les actions identifiées dans le plan régional, mais aussi de partager des retours d'expériences sur la connaissance du Butor étoilé et sur les travaux de restauration et d'entretien des roselières.

### 3<sup>e</sup> action : Communiquer sur le plan d'actions

Il s'agit de communiquer largement sur le plan d'actions pour qu'il soit connu et compris par l'ensemble des partenaires et des acteurs concernés.

## Objectif 4 : Animer et coordonner le plan d'actions

Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie a été retenu par la DREAL en 2009 pour assurer la rédaction du plan régional d'actions en faveur du Butor étoilé. Pour cela, un comité de pilotage a été mis en place. Lors des différentes réunions de travail au cours desquelles les actions du plan ont été identifiées, il est apparu pertinent de confier la mise en oeuvre des actions à des animateurs locaux. Ainsi, territoire par territoire, ces animateurs auront la charge d'organiser et d'animer localement les échanges entre les différents partenaires et acteurs du plan pour sa mise en oeuvre. L'ensemble des actions inscrites dans le plan seront déclinées par territoire par les animateurs désignés :

- Animateur, coordinateur régional : DREAL Picardie  
La DREAL s'assurera de la bonne mise en oeuvre du plan à l'échelle régionale et organisera les échanges entre les animateurs locaux. Un comité de suivi annuel sera organisé à cet effet.
- Animateur sur le Littoral : Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
- Animateur en Vallée de la Somme : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie
- Animateur sur le Marais de Sacy : Syndicat du Marais de Sacy
- Animateur sur le Marais de la Souche : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et AMSAT (Association pour le Maintien et la Sauvegarde des Activités Traditionnelles des Marais de la Souche)



Photo : R. François

La restauration des roselières : une priorité pour la conservation du Butor étoilé en Picardie

Différentes actions sont mises en oeuvre en Picardie depuis plus de 20 ans afin de préserver et de restaurer les roselières et plus généralement les zones humides à enjeu écologique. On peut citer par exemple les mesures d'inventaires ou de protection réglementaire des zones humides, la mise en oeuvre d'une gestion conservatoire par le biais d'une maîtrise foncière ou d'usage adaptée, ou encore l'utilisation d'outils contractuels type contrats Natura 2000 ou mesures agro-environnementales. Ces différentes démarches sont, par ailleurs, utilisées de façon complémentaire de manière à démultiplier les actions de préservation des zones humides. Il convient aujourd'hui de poursuivre et d'amplifier les démarches entreprises en les étendant notamment sur d'autres secteurs à enjeu pour le Butor étoilé. Ainsi, le plan d'actions a pour objectif de fédérer et de renforcer les actions portées par les différents acteurs régionaux en faveur des zones humides.

## Les mesures d'inventaires et de protection réglementaire



Photo : C. Hélie

Contrat Natura 2000 à Eclusier-Vaux : restauration de roselières

Les roselières picardes favorables au Butor étoilé ou ayant des potentialités de restauration sont toutes incluses dans différents périmètres d'inventaires ou de protection réglementaire du patrimoine naturel : arrêtés préfectoraux de protection de biotope, réseau Natura 2000 (par le biais des zones de protection spéciale et des zones spéciales de conservation), zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique ou encore zones humides reconnues d'importance internationale au titre de la convention RAMSAR.

## La maîtrise foncière de zones humides

Des démarches de préservation à long terme du patrimoine naturel sont engagées sur différents territoires régionaux par le biais d'acquisitions de sites à enjeux écologiques élevés.

A titre d'exemple, les zones de préemption définies dès les années 1980 dans le département de la Somme sur les espaces naturels sensibles départementaux représentent un outil majeur de préservation des zones humides littorales et de la vallée de la Somme. Elles permettent, en effet, une maîtrise foncière de ces sites par le biais d'acquisitions menées par le Conseil général ou par le Conservatoire du littoral. Ultérieurement, la préservation et la gestion à long terme de ces sites est réalisée par le Syndicat mixte Baie de Somme grand littoral picard (pour les zones humides littorales et arrière-littorales) et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie (pour les zones humides intérieures).

## La gestion conservatoire des zones humides

Près des deux tiers des sites identifiés comme potentiellement favorables au Butor étoilé en Picardie font l'objet d'une gestion conservatoire par le Syndicat mixte Baie de Somme grand littoral picard ou le Conservatoire

d'espaces naturels de Picardie. Pour les sites dotés d'un plan de gestion en cours, le maintien ou la restauration des roselières inondées font partie intégrante des objectifs assignés afin d'améliorer l'accueil du Butor étoilé, parmi d'autres espèces liées à ces habitats. Ainsi, des travaux de préservation et de restauration de roselières sont réalisés sur les sites en gestion avec entre autres la conduite d'opérations de déboisement, de coupe de rejets, de fauche de roselières, de décapage, de gestion d'ouvrages hydrauliques...



Photo : CEN Picardie

Roselière fauchée au Marais du Pendé Villers-sur-Authie

## Les outils contractuels

### Natura 2000

La quasi-totalité des roselières potentiellement favorables au Butor étoilé fait partie du réseau Natura 2000.

La majorité des sites Natura 2000 en Picardie sont en phase opérationnelle (documents d'objectifs validés) et ont vu la réalisation d'opérations de gestion de marais par le biais de contrats Natura 2000, véritables outils de préservation et de gestion du patrimoine naturel.

Ainsi, 9 contrats sont en cours sur le site Natura 2000 « Marais de la Souche », 7 sur les « Marais de Sacy le Grand », 5 sur les marais du site « Moyenne vallée de la Somme », 4 sur le site « Tourbières et marais de l'Avre », 1 contrat sur les « Marais arrière-littoraux picards ».

### Les mesures agro-environnementales (MAE)

Des démarches agro-environnementales ont été mises en place sur plusieurs territoires en Picardie mais elles ne concernent directement les roselières que dans un cas : la MAE mise en place sur les marais arrière-littoraux. Elles sont par ailleurs intéressantes à une échelle plus globale puisqu'elles permettent de soutenir l'élevage extensif en marais et d'orienter la gestion conduite par les agriculteurs volontaires sur des milieux situés à proximité des marais (prairies humides, haies, fossés, mares...).



Photo : CEN Picardie

Contrat Natura 2000 à Hailles : travaux de restauration de roselière



## DREAL Picardie

Cité administrative - 56 rue Jules Barni  
80 040 AMIENS Cedex  
Tél : 03-22-82-25-00 / Fax : 03-22-91-73-77  
Site Internet : [www.picardie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr)



## Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

1, place Ginkgo - Village Oasis  
80 044 AMIENS Cedex 1  
Tél : 03-22-89-63-96 / Fax : 03-22-45-35-55  
Courriel : [contact@conservatoirepicardie.org](mailto:contact@conservatoirepicardie.org)  
Site Internet : [www.conservatoirepicardie.org](http://www.conservatoirepicardie.org)



## Picardie Nature

BP 50835  
80008 Amiens cedex 1  
Tél : 03-62-72-22-50  
Site Internet : [www.picardie-nature.org](http://www.picardie-nature.org)

## Les partenaires

